

220C0848 FR0000060071-FS0219-PA02

4 mars 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin de pacte d'actionnaires et d'action de concert (articles L. 233-10 et L. 233-11 du code de commerce)

SAMSE (Euronext Paris)

Complément à D&I 220C0809 du 2 mars 2020

Par courrier reçu le 4 mars 2020, la société par actions simplifiée BME France¹ (69 boulevard de de la République, 92514 Boulogne-Billancourt Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 28 février 2020, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SAMSE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte des opérations décrites dans D&I susvisée.

¹ Société anciennement dénommée CRH France Distribution, contrôlée par des fonds conseillés ou gérés par des affiliés de de la société The Blackstone Group Inc.